

PROCES- VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2023



ORDRE DU JOUR

Affaires générales :

Désignation d'un secrétaire de séance,
Validation du procès-verbal du conseil municipal du 9 juin 2023,

Vie communale et intercommunale :

Recensement 2024 : Poste de coordonnateur communal,
Convention de campagne de stérilisation des chats errants,

Finances :

Appel d'offre n°67 « fournitures alimentaires » : évolution des tarifs des lots 1, 2 et 4,
Tarifs communaux 2023/2024,
Péril rue du coteau : demande de remboursement des frais engagés,
Demande de subvention à l'agence de l'eau : Zonage des eaux pluviales,
Bilan financiers 2022 et Subvention 2023 Accueil de Loisirs,

Ressource Humaine :

Prime aux agents non-titulaires,
Tableau des effectifs,

Questions diverses :

Présents : Jean Jacques CAVALIERE, Robert BODEVIN, Cyril GONZALEZ, Amelie FOUET, Jean Louis RAMOS, Jean Claude CHANY, Marie Claire DUCOL, Patrick PERRIN, Maria PEIXOTO, Alexandre PUYBOURDIN, Magali URDICIAN, Frédéric VITORIA, Amalia QUINTON, Boris COISSARD, Sébastien DELGADO, Jean Yves BECHLER.

Présents par procuration : Catherine SOU-AH-Y, (procuration à Jean Jacques CAVALIERE), Brigitte AUZEAU (procuration à Robert BODEVIN), Nathalie DOS SANTOS (procuration à Amalia QUINTON), Marie-Josèphe CHARRIER (procuration à Cyril GONZALEZ), Denis GRUDET (procuration à Sébastien DELGADO).

Absents : Arnaud SERRANO, Pierre SAVOCA.

Début de la séance à : 19h35

Monsieur le Maire Jean-Jacques CAVALIERE à ouvert la séance à 19h35.
Il a procédé à l'appel nominal des 23 conseillers, le quorum étant atteint il a annoncé la poursuite du Conseil Municipal, comme suit :
Soit : 16 présents, 5 procurations (21 votants) et 2 Absents.

Monsieur Jean Claude CHANY à été désigné secrétaire de séance.

THÈME N°1 : AFFAIRES GÉNÉRALES :

A. Désignation d'un(e) secrétaire de séance : Jean Claude CHANY.

B. Validation du procès-verbal du conseil municipal du 9 juin 2023 :

Vote : 13 Pour,
3 Abstentions,
5 Contre.*

**Par la voix de Monsieur Sébastien DELGADO, les conseillers de l'opposition contestant la réponse inscrite de Monsieur le Maire, lors du dernier conseil municipal, du 09 juin dernier, portant sur le THEME N°3 : FINANCES, "A" Vente d'un bien communal : à savoir : << que le terrain a été évalué, et que le prix de vente et fixé à 50 €uros/m², et qu'il n'y a aucun "cadeau" qui est fait à Monsieur Pierre SAVOCA. >>*

THEME N°2 : VIE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE :

A. Elections Sénatoriales : désignation des délégués titulaires et suppléants :

“ INFORMATION ”

Le Préfet du Puy-de-Dôme a déféré au Tribunal Administratif la liste des délégués titulaires et suppléants de la commune de Vertaizon issue de l'élection du 9 juin 2023. Elle ne respectait pas l'alternance de chaque sexe. Il demandait l'annulation de l'élection ou la modification de l'ordre des suppléants. En effet, La liste des titulaires se terminait par Sébastien DELGADO et la liste des suppléants commençait par Cyril GONZALEZ.

Après avoir réalisé un mémoire de demande de modification de la liste des suppléants et l'avoir défendu au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, le juge a décidé de procéder à la modification de la liste des suppléants. La liste est donc la suivante :

Titulaires :
Jean Jacques CAVALIERE
Catherine SOU-AH-Y
Jean-Claude CHANY

Maria PEIXOTO
Pierre SAVOCA
Amalia QUINTON
Sébastien DELGADO

Suppléants :

Marie-Claire DUCOL
Cyril GONZALEZ
Amélie FOUET
Jean-Yves BECHLER

Vous trouverez en pièce jointe la décision du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand en date du 22 juin 2023. (*Document remis à chacun des conseillers conjointement à la convocation au C.M.*)

B. Recensement 2024 : Poste de coordonnateur communal :

Les membres du conseil sont invités à se prononcer sur le fait de lancer le recensement 2024 de la commune et de créer un poste de coordonnateur communal en 2023.

Le contexte :

La commune de Vertaizon va réaliser le recensement des habitants de la commune du 18 janvier au 17 février 2024. Il est nécessaire de désigner le coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement de la population et de l'encadrement des agents recenseurs. Cette démarche est lancée maintenant afin que la personne désignée par arrêté du maire puisse être présente dès le mois d'octobre 2023. Le temps de travail est estimé à 20 jours entre octobre 2023 et le 17 février 2024. Pour l'instant aucune personne n'a été désignée.

Aucune législation ne prévoit la rémunération du coordonnateur communal. Cependant, s'il s'agit d'un élu local, il peut bénéficier du remboursement de ses frais de missions. S'il s'agit d'un agent territorial, il peut notamment :

- être déchargé d'une partie de ses fonctions et conserver sa rémunération habituelle,
- bénéficier d'une augmentation ponctuelle de son régime indemnitaire correspondant à l'exercice de sa responsabilité de coordonnateur,

Dans un second temps, il sera nécessaire de recruter les agents recenseurs. Pour cela, la commune attend des informations supplémentaires. Il est normalement nécessaire de disposer d'un agent recenseur pour 300 logements, mais la possibilité de répondre par Internet a fortement modifiée ce rapport.

La proposition est la suivante : Coordinatrice : Mme Catherine SOU-AH-Y,
& Suppléante : Mme Marie-Claire DUCOL

Vote : 21 Pour.(OK à l'unanimité)

C. Convention de campagne de stérilisation des chats :

Les membres du conseil sont invités à se prononcer sur le fait de lancer une campagne de stérilisation des chats libres en partenariat avec l'Association Protectrice des Animaux du Puy-de-Dôme

Le contexte :

4

Devant la prolifération du nombre de chats errants dans certains secteurs de la commune de Vertaizon. il est proposé de passer une convention de partenariat avec l'APA du Puy-de-Dôme. L'idée est de lutter contre ce fléau qui crée des nuisances au quotidien (maladies incurables et prolifération). La convention est conclue pour l'année 2023. Les coûts sont détaillés en dans la convention que vous trouverez en pièce jointe à la note de synthèse.

Vote : 21 Pour.(OK à l'unanimité)

THEME N°3 : FINANCES :

A. Appel d'Offre n°67 : « Fourniture alimentaires : évolution des tarifs des lots 1, 2 et 4 :

Les membres du conseil sont invités à se prononcer sur la possibilité d'accepter l'évolution des tarifs des lots n°1, 2 et 4 de France Frais Auvergne.

Le contexte :

Il s'agit des lot n°1 : Viande fraîche, Lot n°2 Beurre, Œufs et Fromages et lot n°4 Epicerie. Vous trouverez en pièces jointes les trois tableaux d'évolution des tarifs. La commission d'Appel d'Offre a lieu le mercredi 5 juin 2023. Ces membres feront une proposition en conseil municipal sur les suites à donner à ces évolutions de tarifs de France Frais Auvergne.

Ce qui se traduit par les augmentations suivantes : Lot 1 : + 1,39 %

Lot 2 : + 2,43 %

Lot 3 : + 1,10%

Vote : 15 Pour,
6 Abstentions.

B. Tarifs communaux 2023/2024 :

Vous devez vous prononcer sur le maintien des tarifs communaux 2022/2023 jusqu'au 31 octobre 2023.

Le contexte :

Il est proposé de maintenir dans un premier temps les tarifs communaux 2022/2023 jusqu'au 31 octobre 2023, car une commission finances aura lieu afin de discuter de l'évolution des tarifs 2023/2024. Vous trouverez le détail des tarifs 2022/2023.

Location salle communale de Chignat :

	Sur toute l'année
Associations du territoire de Billom Communauté	gratuit.
Associations hors du territoire de Billom Communauté	165.00 €
Particuliers de Vertaizon	165.00 €
Particuliers non Vertaizonnais	315.00 €

Cautions	900.00 € et 250.00 € (ménage)
Employés de la mairie : gratuité pour une des deux salles, une fois par an	

Location salle des fêtes :

	Sur toute l'année
Associations du territoire de Billom Communauté	gratuit.
Associations hors du territoire de Billom Communauté	225.00 €
Particuliers de Vertaizon	275.00 €
Particuliers non Vertaizonnais	425.00 €
Cautions	1 200.00 € et 250.00 € (ménage)
Employés de la mairie : gratuité pour une des deux salles, une fois par an	

Matériel de sonorisation portable avec micro VSH et écran motorisé :

- Cautions : 500.00 €

Droit de place :

- Déballages : 80,00 Euros/jours (moins de quatre prestations par mois)
- Déballages : 80.00 Euros pour un même jour des quatre semaines du mois. Exemple : tous les lundis : 80.00 €/mois. Tous les lundis et mardis : 160.00 €/mois.

Concessions cimetièrre :

- 30 ans – 2,70 m² : 260.00 €
- 30 ans - 5,40 m² : 480.00 €
- Columbarium 30 ans : 280.00 €
- Columbarium 15 ans : 140.00 €
- Plaque sur stèle pour le jardin du souvenir : 70.00 €
- Caverne : 480.00 € pour 30 ans

Photocopies : N&B : 0,20 €/pA4, couleur : 0.40 €/pA4

Fax : 0.20 €/pA4

Restaurant scolaire :

Personnel communal : 4.55 €

Elèves de la commune : 3.75 €

Elèves hors commune : 5.10 €

Elèves de l'école de Seychalles : 5.10 €

Autres personnels (professeurs des écoles de Vertaizon, élus communaux et intercommunaux, agents de Billom Communauté, adultes et salariés de l'A.L.S.H.) : 5.80 €

Vote : 21 Pour.(OK à l'unanimité)

C. Péril rue du Coteau : Demande de remboursement des frais engagés :

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur le fait de demander le remboursement des frais engagés par la commune sur la rue du coteau.

Le contexte :

Depuis 2021, la rue du Coteau fait l'objet d'une procédure de péril imminent afin de préserver la sécurité des habitants face aux risques d'écroulement du mur qui soutient la rue en contre bas. Ce mur appartient à Monsieur HALOUZE. Il est lui demandé de rembourser les frais d'études du cabinet ITC qui se sont élevés à 10 393.20 €.

Vote : 21 Pour.(OK à l'unanimité)

C. Demande de subvention A l'agence de l'eau Loire Bretagne :

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur le fait d'autoriser Monsieur le maire à déposer une demande de subvention à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour financer la réalisation d'une étude de zonage des eaux pluviales.

Le contexte :

En complément de l'étude du zonage d'assainissement réalisé par la société SAFEGE, il est nécessaire de réaliser une étude de zonage des eaux pluviales. Cette étude peut être financée par l'Agence de L'Eau Loire Bretagne dans l'objectif de réduire l'impact des eaux pluviales dans les réseaux humides et de trouver des solutions intermédiaires d'évacuation de ces eaux (travaux d'infiltration, évaporation, besoins des espaces verts...).

Budget et financement :

Dépenses HT		Recettes HT
Réalisation du rapport du zonage d'assainissement	7 640.00 €	Commune Agence de l'eau Loire Bretagne (50%)
TOTAL	7 640.00 €	

Vote : 21 Pour.(OK à l'unanimité)

D. Bilan financier 2022 et subvention 2023 Accueil de Loisirs :

Les membres du conseil municipal sont appelés à se prononcer sur le bilan financier de l'année 2022 et la subvention 2023 pour l'Accueil de Loisirs. Il s'agit de disposer de l'ensemble des données financières sur les activités péri et extra scolaires réalisées, à la demande de la mairie, par l'Amicale Laïque de Vertaizon. Une réunion de travail aura lieu le mardi 4 juillet 2023.

Après quelques explications données par Mr. Jean Yves BECHLER, complétées par une précision de : Mme Maria PEIXOTO, cela a permis d'éclaircir certains points concernant ce bilan financier.

Vote : 21 Pour.(OK à l'unanimité)

THEME N°4 : RESSOURCES HUMAINES :

A. Prime aux agents contractuels

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur le fait de renouveler le versement d'une prime annuelle aux agents contractuels.

Le contexte :

En 2008, l'équipe municipale a mis en place une prime annuelle de 500.00 € brut pour l'ensemble des agents titulaires afin de lutter contre le recours aux congés maladies. Cette prime est versée au mois de juin de chaque année, en fonction du nombre de jours d'absence.

Face aux différentes évolutions des services, il est proposé de définir des critères généraux pour l'ensemble des agents non-titulaires. Ils sont fixés de la manière suivante :

- 1 an d'ancienneté : temps complet = 500 € brut.
- 1 an d'ancienneté : moins de 20 heures = 250 € brut.

Vote : 13 Pour,
8 Abstentions,

B. Tableau des effectifs :

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur le fait de :

- Créer un poste en CAE/CUI.
- Créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe pour quinze jours,
- Créer un poste d'attaché territorial à partir du 1^{er} septembre 2023,

Le contexte :

1-II est proposé de créer un poste en CAE/CUI pour le service du restaurant scolaire en remplacement de l'agent parti en retraite au 1^{er} août 2023. Ce poste est à créer au 1^{er} septembre 2023, à plein temps.

Le financement est de 40% du coût brut horaire au SMIC sur les 26 premières heures. Le 1^{er} contrat est de six ou neuf mois, renouvelable une fois pour six mois. Le tableau ci-dessous présente les coûts pour une année.

Dépenses HT		Recettes HT
Salaire brut	20 966.40 €	Commune
Cotisations patronales	2 700.00 €	Etat
TOTAL	23 666.40 €	

2-Un agent du service administratif part en disponibilité pour convenances personnelles pour un an, à partir du 25 septembre 2023. Un agent contractuel a été retenu pour le remplacer. Il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, du 11 au 24 septembre 2023 afin de pouvoir réaliser une période de travail en commun avant son recrutement pour une année. Le coût est de 1 010.00 € brut et 415.00 € de cotisations patronales.

3-Le directeur général des services mute dans une autre collectivité. Suite aux entretiens de

recrutement, il est nécessaire de créer un poste d'attaché territorial au 1^{er} septembre 2023. Le coût sur un an est de 45 510.00 € brut et 15 634.56 € de cotisations patronales.

Vote : 18 Pour,
3 Abstention,

Questions Diverses :

1ère Question / RH : (Amalia QUINTON)

Suite au départ de plusieurs agents au sein de notre collectivité, pourriez-vous nous informer sur les recrutements en cours ? Quels postes sont à pourvoir ? Quels grades recherchés ? A quelles dates seront les prises des postes ? Combien de CV reçus ? Planification d'entretiens ?

Réponses :

Données dans l'explication et les précisions détaillés du point B. portant sur le "Tableau des effectifs" du THEME N°4: RESSOURCES HUMAINES, ci dessus.

2ème Question / Environnement : (Boris COISSARD)

-1ère partie) :-Est-ce normal que certains citoyens puissent se servir en eau au niveau des poteaux d'incendie ? Que pensez-vous faire sachant que c'est de l'eau potable et que nous sommes non loin de restriction ?

-2ème partie) :-Pour aller dans le sens des alertes sur l'eau, source précieuse, qu'est-il prévu sur la commune pour les détections des fuites d'eau et le programme en lien avec ses dernières ?

Réponses : De Jean-Jacques CAVALIERE (Maire).

-1ère partie) :

-Alors, combien de personnes se servent ? (Bis ?) aucune réponse n'est apportée. Moi j'en ai vu qu'une, c'est une personne que j'ai autorisé, verbalement, je n'en ai pas vu d'autre. Par contre, ce que je sais, c'est que d'autres personnes ont les clés, et se servent. On ne peut pas verrouiller les bornes, c'est pas le but.

D'autres gens m'ont à moi aussi, fait remonter l'information, ces personnes ont les clés, ils se servent, remplissent un ou deux M² dans des réservoirs.

Moi, la seule personne que j'ai autorisé, c'est cette famille là qui était installée un temps en 2020 sur le parking du cimetière, et qui est actuellement installée sur un terrain familial situé derrière le dépôt du SBA sur la route de Bouzel, et qui n'a donc pas d'accès à l'eau potable, c'est une famille avec 5 enfants. Il ne se cache pas, il se sert une fois de temps en temps, et mais c'est le seul que j'ai autorisé, il se sert à la borne située à l'angle des rues F. Mitterrand / allée de Grangevieille.

-Une autorisation écrite plutôt que verbale à serait préférable. Sujet à délibérer ?

-Précision : Les bornes à incendie, sont bien connectée au réseau d'eau potable.

-Quant à la suggestion de porter plainte contre X pour utilisation abusive des bornes, ne servirait à rien, si on ne peut pas prendre sur le fait, et identifier ces autres personnes qui se servent, il n'y aura pas de suite.

-2ème partie) :

-Pour ce qui est des fuites sur le réseau, c'est la SEMERAP qui gère les fuites sur le

réseau, toutes les tuyauteries sont équipées de débitmètres d'eau, ce qui fait que les informations concernant les éventuelles fuites, si elles ne sont pas instantanées mais presque, car elles remontent très rapidement, et la SEMERAP n'attend pas d'envoyer la facture pour aviser du fait d'une consommation d'eau importante.

3ème Question / Travaux : (Amalia QUINTON)

-1ère partie) :

-Nous souhaiterions connaître le coût des travaux réalisés sur les accotements des avenues Léon Blum et François Mitterrand ?

-2ème partie) :

-Peut-on avoir connaissance des travaux exacts qui seront réalisés Rue du Puy Béni, ses impasses et rue des Vergers? Calendrier d'exécution, nature des travaux, aménagements.

Réponses : De Jean-Jacques CAVALIERE (Maire).

-1ère partie) :

- Cela a été budgété à hauteur de :-16000€. et voté. Au final, cela a coûté :-15600€.

-2ème partie) :

-Je ne comprend pas cette question, alors qu'il y a eu une réunion publique à laquelle vous avez participé, et savez donc la nature des travaux (Le séparatif, la réfection des réseaux d'eau, et d'assainissement et l'aménagement de surface).

Quand à la fontaine qui ne coule plus, Quand il sera vérifié l'état du réseau qui l'alimente, et selon, l'état, on fera tout ce qu'il faut pour permettre sa remise en eau si cela est possible, à la condition qu'elle ne soit pas tarie, comme cela se produit de plus en plus souvent ces dernières années.

4ème Question / Service public : (Amalia QUINTON)

Peut-on avoir un point sur l'évolution du dossier sur les horaires du bureau de poste ?

Qu'en est-il, dans l'avenir, de ce service ?

Réponse : De Monsieur le Maire J.J. CAVALIERE :

J'ai rendez-vous lundi 10 juillet à 14h30 avec le directeur régional de la Poste, et la directrice de la poste de Lempdes/Cournon, dont dépend le bureau de Vertaizon, et je compte bien tout mettre en oeuvre pour conserver la totalité des heures et jours d'ouverture, mais aucune information ne m'a été communiquée par tel téléphone, si ce n'est que ce serait plus sur un projet d'harmonisation des plages horaires au niveau national, il en existerait plusieurs centaines, afin de limiter à cinq maximum. Mais vous serez tenus au courant du résultat des propositions de ce rendez-vous.

Fin de la séance à : 21h20

Pas de questions de la part du public présent. (3 personnes).

Bonnes vacances à tous ceux qui en prennent, rendez-vous à la rentrée.